

ICG/
REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2016-35 DU 26 décembre 2016

portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt, signé à Cotonou, le 16 novembre 2015, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement du programme d'adhésion des pays membres régionaux à l'agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 23 décembre 2016 ;
le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée, la ratification par le Président de la République, de l'Accord de prêt d'un montant de quatre millions neuf cent soixante-dix mille (4 970 000) Unités de Compte, soit sept millions quatre cent cinquante-cinq mille (7 455 000) dollars des Etats-Unis, équivalant à quatre milliards cent millions (4 100 000 000) francs CFA environ, signé à Cotonou, le 16 novembre 2015, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement du programme d'adhésion des pays membres régionaux à l'agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

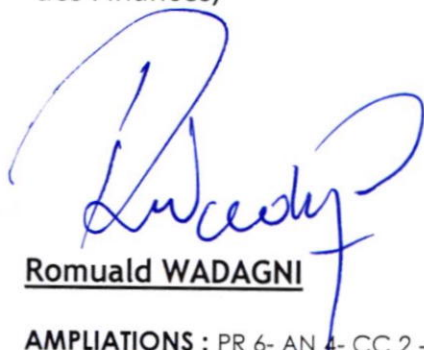
Fait à Cotonou, le 26 décembre 2016.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



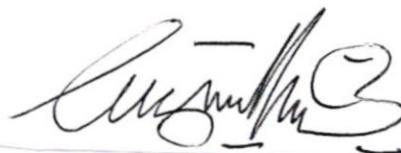
Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Industrie, du
Commerce et de l'Artisanat,



Lazare SEHOUETO